

HRC : garantie complémentaire et audit de la situation financière

Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé
et des affaires sociales

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du Département des finances
et des relations extérieures

Point de presse du Conseil d'Etat du 29 avril 2020

Rôle indispensable de l'HRC

- **L'HRC est un maillon indispensable dans le système hospitalier vaudois et valaisan**
- **Nous l'avons vu depuis le début de la pandémie Covid-19: au plus haut de la crise, l'hôpital de Rennaz a accueilli 50 patients, dont 16 en soins intensifs**
- **L'HRC a pu tenir sa place grâce à l'engagement sans faille de tout son personnel, qui garantit soins de qualité et sécurité des patients depuis le déménagement**

Situation financière – besoin de liquidités

- **Exercice 2019 :** déficit de **17.9** mios de francs
(déficit budgété de 6 mios)
- **Soutien exceptionnel des cantons de VD et VS**
pour un total de **15,5** mios de francs (11,5 + 4)
pour frais de déménagement et de pré-exploitation
- **Budget 2020 présenté en février:**
déficit de **16.9** mios de francs

Gouvernance HRC

- **Etablissement autonome de droit public**
- **Dirigé par un conseil d'établissement**
- **Le conseil d'établissement est responsable de nommer la direction**
- **Les deux cantons exercent une surveillance générale de l'établissement à différents niveaux, notamment via une commission interparlementaire de contrôle et un contrat de prestations annuel avec les deux Départements de la santé**

Coûts de construction

- **En 2012, coûts estimés à 353 millions de francs pour la construction de l'hôpital à Rennaz et la transformation des sites de Monthey et Vevey, le parking et les compléments d'équipement**
- **Au 31 mars 2020, les coûts pour tous les projets liés à la construction s'élèvent à 440 millions de francs, y compris des projets additionnels (radiothérapie, oncologie)**

Garanties pour les coûts de construction

- **A ce jour, les cantons de VD et VS ont accordé une garantie pour les coûts de construction de 330 millions de francs**
- **Une régularisation des garanties liées aux surcoûts de la construction aurait dû être soumise aux deux parlements durant le 2^e semestre 2020**
- **En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette demande sera présentée lors du 1^{er} semestre 2021**

Garantie fonds de roulement

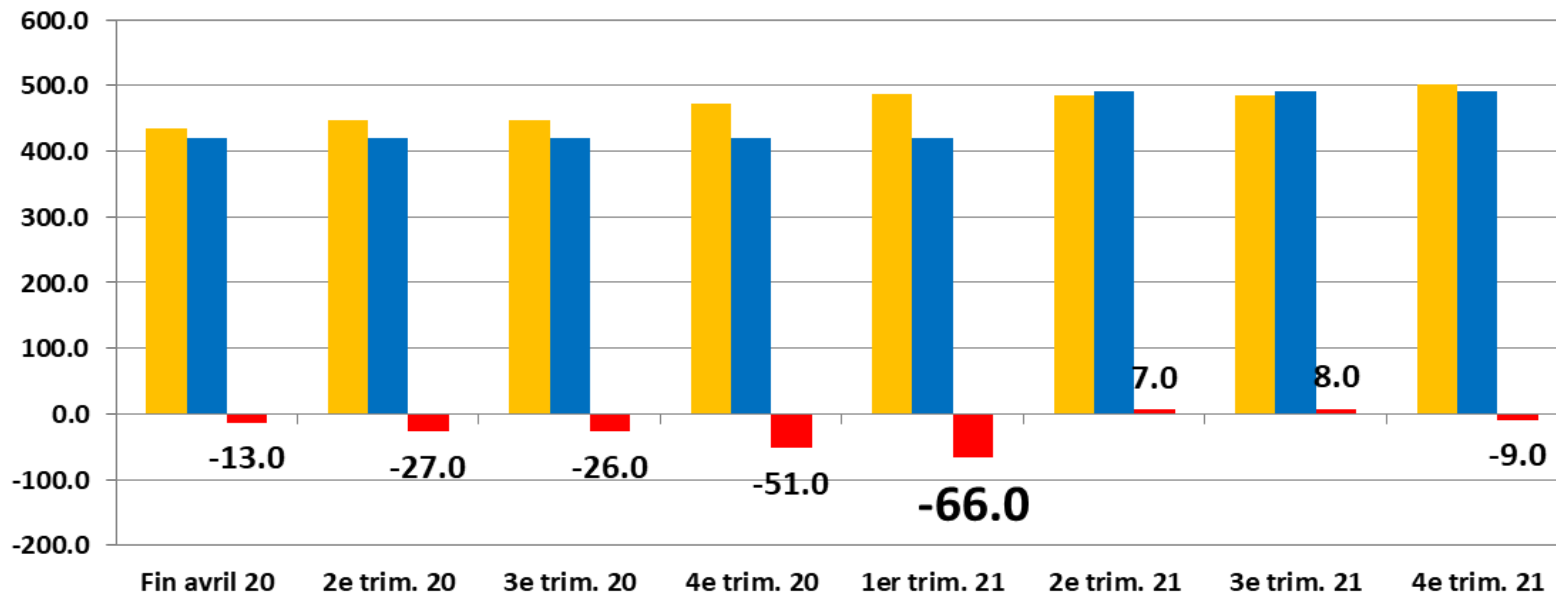
- **Parallèlement, VD et VS garantissent également le fonds de roulement nécessaire à l'exploitation, pour un montant de 30 mios**
- **Ce montant a été doublé en 2019 et s'est élevé à 60 mios**
- **Montant total de la garantie pour l'exploitation s'élève à 90 mios de francs**
- **Sur ce montant, 45 millions garantis par le canton de Vaud le sont temporairement, en attente de la régularisation définitive**

Enjeux financiers 2020-2021

- **Les garanties octroyées représentent l'engagement des deux cantons de payer la dette contractée par l'HRC en cas de défaillance financière.**
- **La capacité des deux cantons de garantir cet endettement est limitée par les compétences légales qui leur sont attribuées.**
- **la régularisation des garanties de l'hôpital (construction et besoin en fonds de roulement) devra intervenir au 1^{er} semestre 2021.**
- **La situation de la trésorerie (endettement à court et long termes) augmentera régulièrement au fil des trimestres 2020 et 2021.**
- **Les projections de l'hôpital montrent un besoin complémentaire de l'ordre de 66 mios à la fin du 1^{er} trimestre 2021.**

Endettement supplémentaire

En mios de CHF



■ Situation trésorerie fin du trimestre (endettement)

■ Total garanties accordées (construction et fonds de roulement) : VD + VS

■ Garantie supplémentaire

Garantie temporaire complémentaire

- **Les Conseils d'Etat vaudois et valaisans proposent une solution pour couvrir l'endettement supplémentaire jusqu'à la régularisation des garanties.**
- **Les cantons de Vaud et du Valais octroient une garantie temporaire complémentaire de 80 mios jusqu'au 30 juin 2021 (besoins de l'ordre de 70 mios + marge de manœuvre de 10 mios).**
- **La part vaudoise de 75% représente une garantie de 60 mios, qui fait l'objet du présent EMPD.**
- **En outre, le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil de prolonger au 30 juin 2021 la garantie de 45 mios octroyée en 2019 et dont l'échéance était prévue au 30 septembre 2020.**

Audit

- **Les deux cantons veulent faire toute la lumière sur la gestion financière et prévisionnelle de l'HRC**
- **Une analyse approfondie doit être menée par des experts externes**
- **Elle couvre aussi bien les aspects financiers que la gouvernance de l'établissement**

Audit de la situation financière

- **L'art.9 de la LCCF permet au Conseil d'Etat vaudois de confier un mandat spécial d'audit au Contrôle cantonal des finances.**
- **Le CCF a déjà été désigné pour contrôler les travaux de réalisation de l'Hôpital (coûts de construction).**
- **Les Conseils d'Etat vaudois et valaisans décident d'étendre ce mandat à l'examen détaillé de sa situation financière (exploitation, trésorerie, responsabilité vis-à-vis des cantons).**
- **Cet audit sera effectué en collaboration avec l'Inspection des finances valaisanne (IF).**
- **Ses conclusions seront transmises au courant du 2^e semestre aux deux cantons.**

Regarder avec confiance vers l'avenir

- **Les gouvernements vaudois et valaisans sont prêts à prendre leurs responsabilités pour soutenir l'HRC**
- **Le plan d'action que nous venons de présenter doit permettre à l'HRC de regarder avec confiance vers l'avenir et de remplir sa mission pour la population de la Riviera et du Chablais.**
- **Les équipes ont fait preuve d'un engagement sans faille pour assurer la qualité des soins pendant et après le déménagement. Elles sont au front depuis des semaines pour lutter contre le Covid. Elles méritent toute notre reconnaissance**